

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HAAS EPARGNE 365

Part C : FR0010963322

HAAS GESTION

Le FCP est un OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP HAAS EPARGNE 365 a pour objectif la recherche d'une performance annualisée nette de frais supérieure à 2,5 %, sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en effectuant une gestion discrétionnaire en instruments financiers de taux et en actions.

La gestion étant discrétionnaire et visant la recherche d'une performance relative, indépendante et décorrélée des marchés, la comparaison avec un indicateur de référence n'est pas pertinente.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP s'expose, au travers d'une sélection d'OPCVM et FIA flexible et discrétionnaire, aux marchés d'actions de l'Union Européenne et de taux de l'OCDE, sur tous secteurs économiques.

La construction du portefeuille a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps en fonction des anticipations sur la nature du cycle économique et du comportement des marchés financiers.

La stratégie d'investissement est effectuée au travers de deux poches :

- une poche stratégique afin de constituer des positions à moyen et long terme, dont les supports auront une volatilité assez faible (jusqu'à 5 environ)
- une poche tactique qui aura pour but de profiter des opportunités de marché à court terme, dont les supports pourront avoir une volatilité plus forte pouvant aller jusqu'à 10. (La volatilité mesure l'ampleur des fluctuations de la performance du FCP).

La sélection des OPCVM et FIA est effectuée en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, d'une approche dite « top-down », regroupant une analyse de l'environnement macroéconomique, une analyse des risques et potentiels de performances par classe d'actifs et une pondération par classe d'actifs.

Le fonds s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

■ de 0% à 100% sur les marchés d'actions, avec une fourchette moyenne d'exposition de 0% à 50%, de l'Union Européenne, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% aux marchés des actions de pays émergents ;
- de 0% à 30% aux marchés des actions de petite et moyenne capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'€ ;
- de 0% à 30% d'actions liées à l'or et aux matières premières.

■ de 0% à 100% en instruments de taux avec une fourchette moyenne d'exposition de 50% à 100%, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :

- de 0% à 40% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie.

Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions sur l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 6.

■ de 0% à 30% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs internationaux non émergents.

■ de 0% à 70% au risque de change sur les devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou européens, ou, dans la limite de 30% de l'actif, en FIA de droit français ou OPC autorisés à la commercialisation en France répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Le fonds n'intervient pas sur les marchés financiers à terme et conditionnels.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus

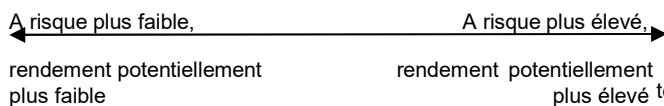
Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition équilibrée et flexible entre actions et instruments de taux. Cette exposition induit des fluctuations modérées et une volatilité moyenne de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement tempéré.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du FCP. En outre, le fonds peut être soumis au risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) de notation inférieure à A3 ou BBB- qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des OPCVM ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

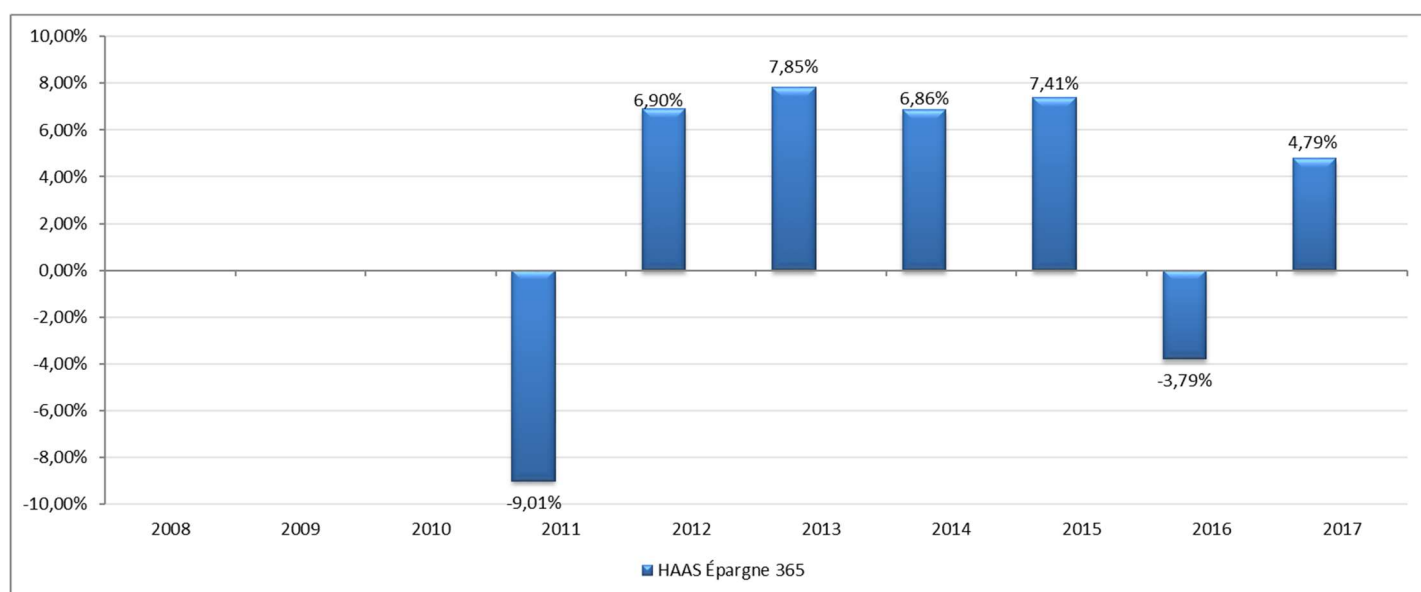
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	0%
<p style="text-align: center;"><i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FCP au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i></p>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2.40% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0,35% TTC

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 29/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de ce FCP disponible sur le site internet www.amf-france.org

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DU FCP: 10/12/2010

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCP (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **HAAS GESTION – 9, rue Scribe – 75009 – PARIS. - Tél : 01 58 18 38 10**

Contact : contact@haasgestion.com

ADRESSE WEB : Ces documents sont également disponibles sur www.haasgestion.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Via le site internet de Haas gestion, adresse ci-dessus et sur simple demande par mail ou voie postale, contacts ci-dessus.

REGIME FISCAL : La législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumises à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Information US persons (FATCA) : Les parts de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

Politique de rémunération : La rémunération du personnel de la société de gestion est arrêtée par la Direction Générale de HAAS GESTION. Des procédures de gestion de conflits d'intérêts ont été mises en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion, au sein de laquelle sont décrits les détails liés à la rémunération du personnel de HAAS GESTION, est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.haasgestion.com), ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de HAAS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HAAS GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2018.